



Département
de l'Essonne
Arrondissement
d'Evry-Courcouronnes

VILLE DE DRAVEIL

DECISION DU MAIRE

N° 26 04 063

Service :
Affaire suivie par :

Marchés publics
Karine SIMON

Nomenclature :
Objet :

1 - Commande Publique - 1-1 Marché public
Travaux de réparation et d'aménagement divers de voirie – Avenant 3

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.

Art R421-1 du Code de Justice
Administrative : La juridiction ne peut être
saisie que par voie de recours formé contre
une décision, et ce, dans les deux mois à
partir de la notification ou de la publication
de la décision attaquée. Lorsque la requête
tend au paiement d'une somme d'argent, elle
n'est recevable qu'après l'intervention de la
décision prise par l'administration sur une
demande préalablement formée devant elle.
Le délai prévu au premier alinéa n'est pas
applicable à la contestation des mesures
prises pour l'exécution d'un contrat.

Art R421-2 du CJA : Sauf disposition
législative ou réglementaire contraire, dans
les cas où le silence gardé par l'autorité
administrative sur une demande vaut
décision de rejet, l'intéressé dispose, pour
former un recours, d'un délai de deux mois à
compter de la date à laquelle est née une
décision implicite de rejet. Toutefois,
lorsqu'une décision explicite de rejet
intervient avant l'expiration de cette période,
elle fait à nouveau courir le délai de recours.
La date du dépôt de la demande à
l'administration, constatée par tous moyens,
doit être établie à l'appui de la requête. Le
délai prévu au premier alinéa n'est pas
applicable à la contestation des mesures
prises pour l'exécution d'un contrat.

Art R421-3 du CJA : Toutefois, l'intéressé
n'est forcé qu'après un délai de deux mois
à compter du jour de la notification d'une
décision expresse de rejet :

1° Dans le contentieux de l'excès de pouvoir,
si la mesure sollicitée ne peut être prise que
par décision ou sur avis des assemblées
locales ou de tous autres organismes
collégiaux ;

2° Dans le cas où la réclamation tend à
obtenir l'exécution d'une décision de la
juridiction administrative.

Art R421-4 du CJA : les dispositions des
articles R421-1 à R421-3 ne dérogent pas aux
textes qui ont introduit des délais spéciaux
d'une autre durée.

Art R421-5 du CJA : Les délais de recours
contre une décision administrative ne sont
opposables qu'à la condition d'avoir été
mentionnés, ainsi que les voies de recours,
dans la notification de la décision. La
présente décision peut être contestée devant
le tribunal administratif de Versailles. De
même, en cas de recours ne nécessitant pas
la présence d'un avocat, vous pourrez saisir
le tribunal susmentionné par le site
« Télérecours Citoyens » à l'adresse
suivante : www.telerecours.fr, et ce en
application de l'article R421-1 du Code de
justice administrative.

Notification le

Publication le

Transmission en préfecture le

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et plus particulièrement ses articles L.2124-2 et R.2124-2,

Vu la délibération n°26 04 021 du 8 avril 2026 portant délégation de compétence du conseil municipal au Maire,

Vu la décision n°23 12 240 du 26 décembre 2023 par laquelle Monsieur le Maire a décidé de conclure et de signer le marché n°2023DC2312240A ayant pour objet « Travaux de réparation et d'aménagement divers de voirie » avec le groupement composé des sociétés SOCIETE REGIONALE DE TRAVAUX (SRT) et TERE dont le mandataire est la société SRT, ayant son siège social au 65 route de Brunoy à Quincy-sous-Sénart (91480).

Monsieur le Maire a décidé de passer un avenant n°1 afin d'intégrer des prix nouveaux imprévus dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Monsieur le Maire a décidé de passer un avenant n°2 afin d'intégrer des prix nouveaux imprévus dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

En cours d'exécution, le maître d'ouvrage a constaté que certaines prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) s'avèrent nécessaires.

DECIDE

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT N°3

L'avenant a pour objet de prendre en compte les prix nouveaux afin de réaliser une opération d'enfouissement imprévues dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) annexé à l'avenant 3.

Article 2 : MONTANT DE L'AVENANT N°3

Les prix et caractéristiques des nouvelles prestations sont les suivants :

555	TRANCHEES COMMUNES, TERRASSEMENTS GENERAUX		€ HT
556	Tranchée sous trottoir y compris méthode douce pour croisement des branchements		
557	BT		99,52 €
558	TEL		99,52 €

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20260423-2604063-CC-1
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

559	ECP	ml	99,52 €
560	BT + TEL	ml	119,52 €
561	BT + ECP	ml	119,52 €
562	TEL + ECP	ml	119,52 €
563	BT + TEL + ECP	ml	139,52 €
564	Plus-value au prix N° 2.1.1 à 2.1.3 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
565	Plus-value au prix N° 2.1.4 à 2.1.6 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
566	Plus-value au prix N° 2.1.7 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
567	Fourniture et mise en place de protections mécaniques des réseaux existants	ml	132,00 €
568	Tranchée sous chaussée communale		
569	BT	ml	109,52 €
570	TEL	ml	109,52 €
571	ECP	ml	109,52 €
572	BT + TEL	ml	139,52 €
573	BT + ECP	ml	139,52 €
574	TEL + ECP	ml	139,52 €
575	BT + TEL + ECP	ml	169,52 €
576	Plus-value au prix N° 2.2.1 à 2.2.3 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
577	Plus-value au prix N° 2.2.4 à 2.2.6 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
578	Plus-value au prix N° 2.2.7 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
579	Fourniture et mise en place de protections mécaniques des réseaux existants	ml	132,00 €
580	Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø160 mm	ml	21,5
581	Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø110 mm	ml	18
582	Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø63 mm	ml	11
583	RESEAUX GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION		
584	Fourreaux, percements sur domaine public		
585	Fourniture de fourreaux PVC Ø 28	ml	2,25 €
586	Fourniture de fourreaux PVC Ø 45	ml	2,80 €
587	Pose de fourreaux PVC Ø 28	ml	2,25 €
588	Pose de fourreaux PVC Ø 45	ml	2,80 €
589	Chambres de tirage et regards sur domaine public		
590	Fourniture de chambre type L0T	u	79,50 €
591	Fourniture de chambre type L2T	u	237,00 €
592	Fourniture de chambre type L1C	u	150,50 €
593	Fourniture de chambre type L2C	u	237,00 €
594	Pose de chambre type L0T	u	79,50 €
595	Pose de chambre type L2T	u	237,00 €
596	Pose de chambre type L1C	u	150,50 €
597	Pose de chambre type L2C	u	237,00 €
598	Dépose de chambre L1T Existante	u	301,00 €
599	Plus value pour pose de chambre de tirage sur fourreaux existants	u	268,00 €

Accusé de réception en préfecture
6912201202019 20260423-2604063-CC
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

600	Raccordement de fourreaux dans chambre de tirage existante	u	130,00 €
601	ECLAIRAGE PUBLIC		
602	Fourniture et pose de fourreaux TPC Ø 63	ml	11,00 €
603	Fourniture et pose de fourreaux TPC Ø 90	ml	15,20 €
604	Fourniture et pose de CU Nu 25mm ²	ml	6,20 €
605	Fourniture et pose de chambre L1T	u	301,00 €

L'ajout de ces nouvelles prestations au BPU n'engendre aucune incidence financière à l'accord-cadre.

Article 3 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT N°3

Dit que les dispositions de l'avenant n°3 prennent effet à compter de la date de notification au titulaire.

Article 4 : PIECES CONTRACTUELLES DE L'AVENANT N°3

Dit que les pièces contractuelles de l'avenant n°3 sont :

- L'avenant n°3 ;
- La présente décision ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires actualisé.

Article 5 :

Toutes les clauses et conditions du marché initial, demeurent applicables et inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à exercer tous les recours ultérieurs au titre des questions réglées par le présent avenant.

La présente décision est inscrite au registre ouvert en mairie et sera transmise en préfecture d'Evry-Courcouronnes.

Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Draveil, le 23 AVR 2026

Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT
Maire de Draveil

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.



TRAVAUX DE REPARATION ET D'AMENAGEMENT DIVERS DE VOIRIE

AVENANT N°3 A L'ACCORD-CADRE N°2023DC2312240A

Date de notification : 11 janvier 2024

Montant maximum annuel : 2 875 000,00 € H.T.

Durée de l'accord-cadre : Durée initiale de 1 an + 3 tacites reconductions par période de 1 an

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20260423-2604063-CC
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

L'ACCORD-CADRE A ÉTÉ CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- La **Commune de Draveil**,
Représentée par Madame JOURDANNEAU FORT Anne Marie, Maire de Draveil
Situé au 3 avenue de Villiers BP50 - 91211 DRAVEIL

D'une part,

- Le groupement composé des sociétés **SOCIETE REGIONALE DE TRAVAUX (SRT)** et **TERE**, dont le mandataire est la société SRT, sise, 65 route de Brunoy - 91480 Quincy-sous-Sénart
Représentée par Monsieur COSTA Mickaël, agissant au nom et pour le compte de la société,
SIRET : 332 348 721 00033 et dont le code APE est 4221 Z

D'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Le 24 août 2023 la commune de Draveil a publié un avis d'appel public à la concurrence relatif à la réalisation des travaux de réparation et d'aménagement divers de voirie sur la commune de Draveil.

Par la décision n°23 12 240 du 26 décembre 2023, Monsieur le Maire a décidé de conclure le marché « Travaux de réparation et d'aménagement divers de voirie » avec le groupement composé des sociétés SOCIETE REGIONALE DE TRAVAUX (SRT) et TERE, pour une durée initiale de 1 an à compter du 11 janvier 2024.

L'accord-cadre peut être reconduit tacitement 3 fois par période de 1 an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Monsieur le Maire a décidé de passer un avenant n°1 afin d'intégrer des prix nouveaux imprévus dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Monsieur le Maire a décidé de passer un avenant n°2 afin d'intégrer des prix nouveaux imprévus dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

En cours d'exécution, le maître d'ouvrage a constaté que certaines prestations non prévues au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) s'avèrent nécessaires.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°3

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les prix nouveaux afin de réaliser une opération d'enfouissement imprévus dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), à savoir :

555 TRANCHEES COMMUNES, TERRASSEMENTS GENERAUX
556 Tranchée sous trottoir y compris méthode douce pour croisement des branchements
557 BT
558 TEL
559 ECP
560 BT + TEL
561 BT + ECP
562 TEL + ECP
563 BT + TEL + ECP

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20260423-2604063-CC
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

564 Plus-value au prix N° 2.1.1 à 2.1.3 pour terrassement par méthode douce
565 Plus-value au prix N° 2.1.4 à 2.1.6 pour terrassement par méthode douce
566 Plus-value au prix N° 2.1.7 pour terrassement par méthode douce
567 Fourniture et mise en place de protections mécaniques des réseaux existants
568 Tranchée sous chaussée communale
569 BT
570 TEL
571 ECP
572 BT + TEL
573 BT + ECP
574 TEL + ECP
575 BT + TEL + ECP
576 Plus-value au prix N° 2.2.1 à 2.2.3 pour terrassement par méthode douce
577 Plus-value au prix N° 2.2.4 à 2.2.6 pour terrassement par méthode douce
578 Plus-value au prix N° 2.2.7 pour terrassement par méthode douce
579 Fourniture et mise en place de protections mécaniques des réseaux existants
580 Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø160 mm
581 Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø110 mm
582 Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø63 mm
583 RESEAUX GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION
584 Fourreaux, percements sur domaine public
585 Fourniture de fourreaux PVC Ø 28
586 Fourniture de fourreaux PVC Ø 45
587 Pose de fourreaux PVC Ø 28
588 Pose de fourreaux PVC Ø 45
589 Chambres de tirage et regards sur domaine public
590 Fourniture de chambre type L0T
591 Fourniture de chambre type L2T
592 Fourniture de chambre type L1C
593 Fourniture de chambre type L2C
594 Pose de chambre type L0T
595 Pose de chambre type L2T
596 Pose de chambre type L1C
597 Pose de chambre type L2C
598 Dépose de chambre L1T Existante
599 Plus-value pour pose de chambre de tirage sur fourreaux existants
600 Raccordement de fourreaux dans chambre de tirage existante
601 ECLAIRAGE PUBLIC
602 Fourniture et pose de fourreaux TPC Ø 63
603 Fourniture et pose de fourreaux TPC Ø 90
604 Fourniture et pose de CU Nu 25mm²
605 Fourniture et pose de chambre L1T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT N°3

Les prix et caractéristiques des nouvelles prestations sont les suivants :

555	TRANCHEES COMMUNES, TERRASSEMENTS GENERAUX		€ HT
556	Tranchée sous trottoir y compris méthode douce pour croisement des branchements		
557	BT	ml	99,52 €
558	TEL	ml	99,52 €
559	ECP	ml	99,52 €
560	BT + TEL	ml	119,52 €
561	BT + ECP	ml	119,52 €
562	TEL + ECP	ml	119,52 €
563	BT + TEL + ECP	ml	139,52 €
564	Plus-value au prix N° 2.1.1 à 2.1.3 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
565	Plus-value au prix N° 2.1.4 à 2.1.6 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
566	Plus-value au prix N° 2.1.7 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
567	Fourniture et mise en place de protections mécaniques des réseaux existants	ml	132,00 €
568	Tranchée sous chaussée communale		
569	BT	ml	109,52 €
570	TEL	ml	109,52 €
571	ECP	ml	109,52 €
572	BT + TEL	ml	139,52 €
573	BT + ECP	ml	139,52 €
574	TEL + ECP	ml	139,52 €
575	BT + TEL + ECP	ml	169,52 €
576	Plus- value au prix N° 2.2.1 à 2.2.3 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
577	Plus-value au prix N° 2.2.4 à 2.2.6 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
578	Plus-value au prix N° 2.2.7 pour terrassement par méthode douce	ml	78,00 €
579	Fourniture et mise en place de protections mécaniques des réseaux existants	ml	132,00 €
580	Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø160 mm	ml	21,5
581	Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø110 mm	ml	18
582	Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø63 mm	ml	11
583	RESEAUX GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION		
584	Fourreaux, percements sur domaine public		
585	Fourniture de fourreaux PVC Ø 28	ml	2,25 €
586	Fourniture de fourreaux PVC Ø 45	ml	2,80 €
587	Pose de fourreaux PVC Ø 28	ml	2,25 €
588	Pose de fourreaux PVC Ø 45	ml	2,80 €
589	Chambres de tirage et regards sur domaine public		

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20260423-2604063-CC
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

590	Fourniture de chambre type L0T	u	79,50 €
591	Fourniture de chambre type L2T	u	237,00 €
592	Fourniture de chambre type L1C	u	150,50 €
593	Fourniture de chambre type L2C	u	237,00 €
594	Pose de chambre type L0T	u	79,50 €
595	Pose de chambre type L2T	u	237,00 €
596	Pose de chambre type L1C	u	150,50 €
597	Pose de chambre type L2C	u	237,00 €
598	Dépose de chambre L1T Existante	u	301,00 €
599	Plus-value pour pose de chambre de tirage sur fourreaux existants	u	268,00 €
600	Raccordement de fourreaux dans chambre de tirage existante	u	130,00 €
601	ECLAIRAGE PUBLIC		
602	Fourniture et pose de fourreaux TPC Ø 63	ml	11,00 €
603	Fourniture et pose de fourreaux TPC Ø 90	ml	15,20 €
604	Fourniture et pose de CU Nu 25mm ²	ml	6,20 €
605	Fourniture et pose de chambre L1T	u	301,00 €

L'ajout de ces nouvelles prestations au BPU n'engendre aucune incidence financière à l'accord-cadre.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT N°3

Les dispositions du présent avenant prennent effet à compter de la date de notification au titulaire.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables et inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à exercer tous les recours ultérieurs au titre des questions réglées par le présent avenant.

Le présent avenant fait l'objet d'une procédure dématérialisée et sera notifié par voie électronique. La date de réception de la lettre recommandée électronique de notification, vaudra date de notification du présent avenant.

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20260423-2604063-CC
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Fait à : Quincy sous Senart
Le :

Pour « Le Titulaire »,

Fait à Draveil

Le : 23 AVR 2026

Pour « Le Pouvoir adjudicateur »



Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT
Maire de Draveil

La personne habilitée

Michaël COSTA
Président

SAS S.R.L.
65, Route de Brunoy
91480 QUINCY-SOUS-SENART
Tél. 01 69 00 12 00 - S.A.
Capital 100 000€ RCS EVRY : 332 348 721
TVA INTRA FR 58 332 348 721

En un seul exemplaire original

Accusé de réception en préfecture
091-219102019-20260423-2604063-CC
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026